Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260414-D2026_04_14_08-DE

Mis en ligne le : 20/04/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 avril 2026

Délibération N° : 2026/04/14/08

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 17 - Votants : 21.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 21 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, BLONS, JACOPIN.

Absents et excusés : Mmes CALLAC (pouvoir à Mme NOWAK), CASU (pouvoir à M. GOALEC), et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme TOURBOT), SANQUER (pouvoir à M. CUEFF), BERNARD, GOARIN.

Secrétaire de séance : M. Christine CORRE.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

SOLLICITATION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Pierre-Yves PÉDEL, Adjoint au Maire, précise à l'assemblée que le Conseil Départemental est compétent pour répartir le produit des amendes de police au travers du fonds départemental de sécurité routière, au profit des communes de moins de 10.000 habitants.

Il propose donc de solliciter cette subvention pour les projets 2026 éligibles à cette subvention.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental.

La Secrétaire,
Christine CORRE

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN
29800